

29 septembre 2008

**Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ADENCLASSIFIEDS**

(Euronext Paris)

**Complément à D&I 208C1759 du 26 septembre 2008**

Par courrier du 29 septembre 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"La société Groupe Figaro déclare conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce :

- que les sociétés Groupe Figaro, Publiprint et Sicce (1) agissent de concert vis-à-vis de la société ADENCLASSIFIEDS ;
- que suite à l'acquisition le 23 septembre 2008 par la société Groupe Figaro de 200 000 actions représentant 3,08% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et au franchissement à la hausse à titre individuel des seuils légaux de 10% du capital et des droits de vote, le concert détient 66,30% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS, soit pour la société Groupe Figaro 12,13%, pour la société PUBLIPRINT 49,81% et pour la société SICCE 4,36% ;
- la société Groupe Figaro et plus généralement le concert envisagent de poursuivre leurs achats d'actions de la société ADENCLASSIFIEDS, notamment en fonction des opportunités et des conditions de marché ainsi que de l'évolution du cours de bourse, mais qu'ils n'excluent pas non plus totalement la possibilité de réduire leurs participations ;
- que le concert détient à ce jour le contrôle de la société ADENCLASSIFIEDS ;
- que la société Groupe Figaro n'a pas l'intention de demander la nomination de nouveaux membres au directoire ou au conseil de surveillance de la société ADENCLASSIFIEDS, étant précisé que le concert a déjà un certain nombre d'administrateurs communs avec les membres du directoire et du conseil de surveillance de la société ADENCLASSIFIEDS.

Il est rappelé que la présente déclaration d'intention est susceptible d'être modifiée dans les conditions prévues par la loi. "

---

(1) Les sociétés Groupe Figaro, Publiprint et Sicce sont contrôlées par la société Socpresse, elle-même filiale de la société Groupe Industriel Marcel Dassault. La société Socpresse détient 100% du capital et des droits de vote de la société Groupe Figaro, laquelle détient indirectement 100% du capital et des droits de vote de la société Publiprint. Publiprint détient 91,94% du capital et des droits de vote de la société Sicce.